



Ce 18 mars 2009 marquera «l'anniversaire» de l'accord gouvernemental du 18 mars 2008 sur la régularisation des sans-papiers, toujours au point mort. Plusieurs activités, auxquelles nous appelons, sont prévues pour rappeler au gouvernement ses engagements non tenus et nous reproduisons ci dessous un communiqué du CRER sur la question.

Le problème

La Belgique, déjà quatre fois condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme

Ce 18 mars 2009, cela fera un an que l'accord gouvernemental sur la régularisation des sans-papiers n'aura pas été appliqué. Ce blocage naît du glissement progressif vers une politique xénophobe. Ce constat peut a priori sembler extrême mais il faut reconnaître que les quatre condamnations de la Belgique par la Cour européenne des Droits de l'Homme prètent à réfléchir. En effet, notre Etat a été condamné pour mauvais traitement à l'égard de personnes immigrées en 2002, 2006, 2008 et récemment, le 10 mars 2009.

La législation belge est si floue qu'elle contribue à jeter des milliers de réfugiés dans la précarité créant une nouvelle catégorie sociale dépourvue de tout droit puisque, contrairement aux idées reçues, un sans-papier n'a ni droit au chômage, ni au CPAS. Pour survivre, la plupart travaillent

durement à des niveaux de salaire ridiculement bas sans aucune protection sociale. C'est ce que le sociologue Emmanuel Terray appelle « la délocalisation sur place » : les entreprises n'ont plus besoin de délocaliser dans les pays pauvres pour bénéficier de faibles coûts salariaux : les travailleurs à exploiter sont directement importés.

La Belgique et l'Europe créent l'immigration qu'elles enferment ensuite

L'absurdité de cette politique kafkaïenne sera tôt ou tard dénoncée par l'histoire car la Belgique et l'Europe toute entière entrent dans un cercle vicieux immoral.

1) Tout d'abord il y a l'exploitation outrageuse des pays en développement par les pays développés qui extorquent leurs ressources naturelles. Ensuite, des accords commerciaux des plus inégaux sont établis, contribuant à détruire l'emploi local par l'importation de produits européens subsidiés vers les pays pauvres : un poulet élevé par un producteur africain et vendu sur un marché local est plus cher qu'un poulet importé de Belgique.

2) De la sorte, la Belgique et l'Union européenne favorisent la création d'un désert économique, environnemental, culturel et

social dans les pays en développement en surexploitant leur capital naturel et en établissant des règles de commerce international déloyales. Cela génère inévitablement de la pauvreté et donc de l'émigration.

3) Alors qu'elle en est largement responsable, l'UE refoule à ses portes cette émigration qui tente de fuir cette gigantesque prison à ciel ouvert. Et ceux qui parviennent à passer sont jetés dans un autre type de prison, plus classique : nos centres fermés. Ce qui revient, comme le disait le sociologue Loïc Wacquant au sujet des pauvres des Etats-Unis, à la "criminalisation de la misère", misère que nous, Européens, avons créée.

4) Face à cette immigration, la Belgique et l'Union européenne prônent l'immigration choisie. Seuls les plus qualifiés et les plus utiles à notre économie pourront venir. Une telle politique migratoire encourage la fuite des cerveaux dont les pays défavorisés auraient bien besoin pour diriger efficacement leur Etat. Cette exportation de leur capital humain accentue la pauvreté, qui à son tour favorise l'émigration, etc. Et le cercle vicieux redémarre...

La solution

Qui, combien et comment accueillir

? 4 pistes

1. Pour commencer, il faudrait régulariser l'ensemble des personnes dépourvues de papiers, victimes d'une procédure d'accueil qui ne fonctionne pas et leur permettre, enfin, de vivre dignement. Ensuite l'Etat Belge devrait élaborer une autre politique d'immigration et d'accueil respectueuse des droits humains et de la libre circulation des personnes.

2. Il est essentiel de respecter les accords internationaux de protection ratifiés par la Belgique, entre autres: la protection des mineurs et de leurs familles, la Convention de Genève de 1951 et la directive de protection subsidiaire de 2006 relative aux droits des réfugiés. Ce n'est pas le cas actuellement.

3. L'immigration doit être accompagnée d'une politique d'accueil et d'insertion socioprofessionnelle efficace évitant la création de problèmes liés au choc culturel, à la difficulté de la langue, etc. Ceci passe par une politique du logement plus adéquate, sans création de ghettos, mais aussi une politique d'aide à l'emploi, à la formation et de réorientation. Une réelle politique d'accueil, il est, vrai, demanderait certains moyens ; mais en supprimant les centres fermés et le rapatriement des étrangers dont le coût annuel est colossal, on dégagerait déjà un premier montant pour démarrer une telle politique.

4. Une telle politique d'accueil doit absolument s'accompagner d'un programme de développement des pays défavorisés. Ce programme doit en priorité revoir en profondeur

les directives européennes et les accords commerciaux internationaux ayant pour effet de piller les ressources des pays pauvres, d'anéantir leurs marchés intérieurs et de les maintenir dans un état de sous-développement. Sans une telle politique, la pauvreté et la fuite des cerveaux s'accroîtront et, avec elles, les vagues migratoires incontrôlables.

CRER / Tel : 0474 08 85 35

Info: <http://regularisation.canalblog.com/>